

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 Septembre 2022 18 Heures

Désignation d'un secrétaire de séance : Sophie Maury

Absents ayant donné procuration :

Thierry Le Millour a donné procuration à Ghislaine Fouchard

Jean-Pierre FALCOU a donné procuration à Olivier Riquet

Isabelle Devailly a donné procuration à Claude Caux

Kévin Bronner a donné procuration à Driss Kouider

Daniel Torregrosa a donné procuration à Bernard Labeda

L'ordre du jour comprend les questions suivantes :

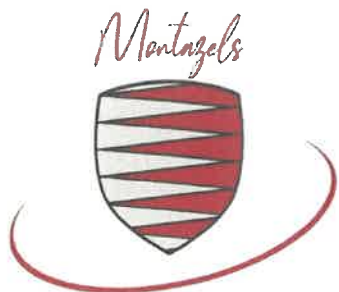
- 1) **Compte rendu du dernier conseil municipal du 23/05/2022**
- 2) **Délibération Charte d'engagement l'Association nationale territoires zéro chômeur de longue durée.**
- 3) **Délibération transfert de compétences assainissement et eau potable.**
- 4) **Délibération transition énergétique équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics.**
- 5) **Délibération convention d'adhésion au service médecine du centre de gestion.**
- 6) **Recensement de la population 2023.**
- 7) **Eclairage public horaires.**
- 8) **Actiforest**

- 9) **Questions diverses**

Compte rendu du dernier conseil municipal du 23/05/2022 : Voté à l'unanimité

- **Délibération Charte d'engagement l'Association nationale territoires zéro chômeur de longue durée.**
La délibération n'a pas été mise au vote, une réunion est prévue le mercredi 7 septembre, il sera demandé un complément d'informations.

En janvier 2017, dix territoires ont entrepris de démontrer qu'en exerçant une activité utile, les personnes privées durablement d'emploi pouvaient faire du droit à l'emploi prévu par la Constitution une réalité, construite localement avec le concours de la collectivité nationale. Cette expérimentation conduite en application de la loi d'expérimentation du 29 février 2016, votée à l'unanimité par l'ensemble des groupes parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat, a permis à plus de 1 000 chômeurs de longue durée d'accéder à l'emploi, en CDI, à temps choisi. Elle a offert un cadre juridique et un financement permettant la mise en œuvre d'une démarche portée collectivement par l'association Territoires zéro chômeur de longue durée, dont les membres fondateurs sont ATD Quart monde, Emmaüs France, le Secours catholique Caritas France, la Fédération des acteurs de la solidarité et le Pacte civique. Cette démarche a contribué au développement d'activités nouvelles, utiles, non concurrentes de l'activité marchande et de l'emploi public, au sein d'entreprises à but d'emploi (EBE). La réussite de cette expérimentation de cinq



années a permis d'apporter des réponses à des enjeux essentiels : vérifier que toutes les personnes privées d'emploi, volontaires pour l'expérimentation territoriale, ont pu être employées, que les activités sont effectivement nouvelles sur le territoire et qu'il n'y a pas de dépense publique additionnelle par rapport aux coûts du chômage notamment. C'est fort de ces enseignements et grâce à votre mobilisation renouvelée que la loi permettant le prolongement de la 1 ère étape et la mise en œuvre d'une 2 ème étape expérimentale dans au moins 50 territoires supplémentaires a été votée à l'unanimité à l'automne 2020. Nous sommes arrivés aujourd'hui à une étape historique qui doit nous permettre de démontrer collectivement que le chômage de longue durée n'est pas une fatalité, que le droit à l'emploi est possible. 156 territoires dénommés « projets émergents » sont aujourd'hui engagés dans la démarche. Quelques-uns d'entre eux ont déjà beaucoup progressé dans la construction d'une volonté politique locale, la mobilisation des chômeurs de longue durée et la capacité d'entreprendre et seront candidats à l'habilitation. Plus de deux cents autres ont manifesté leur intérêt pour le projet. Vous retrouverez les territoires ici <https://www.tzclld.fr/decouvrir-lexperimentation/les-territoires/> Pour être mené à bien sur plus de 50 nouveaux territoires, le projet a plus que jamais besoin de votre soutien pour : • assurer la poursuite de la première expérimentation sur les 10 territoires habilités, notamment par le vote des moyens budgétaires nécessaires à son développement ; • veiller à la bonne mise en œuvre de la 2 ème étape expérimentale rendue possible dans au moins 50 territoires supplémentaires par la loi du 14 décembre 2020 ; • utiliser les évaluations de l'expérimentation pour améliorer les politiques de l'emploi, assurer leur articulation avec la mobilisation des citoyen.nes, des acteur.rices de l'emploi et de l'insertion et des acteur.rices économiques et ainsi œuvrer au droit à l'emploi pour tou.tes. Pour atteindre ces objectifs ensemble, nous vous invitons à rejoindre les membres du comité de soutien des élus locaux. La composition de ce comité est consultable sur <https://www.tzclld.fr/sinvestir-dans-le-projet/rejoindre-le-comite-de-soutien-des-elus-locaux/>. Le bulletin d'engagement ci-dessous vous permet de formaliser votre engagement.

- Délibération N° 2022/015 transfert de compétences assainissement et eau potable. : Voté à l'unanimité

La commune de Montazels candidate à l'adhésion du sivom pour la compétence assainissement pour la partie collecte des eaux usées, le traitement étant réalisé par le Sivu de la haute vallée de l'Aude.

Nous vous sollicitons pour nous faire une proposition de service relative à l'exploitation du service collecte des eaux usées ET de la distribution de l'eau.

Les éléments dont je dispose à ce jour sont les suivants :

AEP :

Budget eau et assainissement non individualisé

379 abonnés et 25 413 m3 facturés en 2022+ reste à facturer environ 500 m3 soit 30 000m3 au total

Production :



- Captage principal : pompage rivière + forage sur la source (tarissement)
- Connexion secours avec Esperaza + achats d'eau Antugnac pour hameau d'environ 18 maisons
- Schéma directeur eau réalisé et payé en 2020/2021
- Compteurs appartenant aux propriétaires donc pas de facturation d'abonnement + question du renouvellement : à traiter en cas de transfert

Sur la base du CA 2021, l'exploitation du service eau est de 17 588€ et comprend :

- 8900€ d'achat d'eau (24 000€ en 2020 suite inondations) + 1008€ de transport d'eau
- 4250€ d'électricité (8500€/2 avec l'assainissement) + 209€ d'alarme sur installations
- 1221€ de potabilisation et 848€ d'analyses
- 1000€ de charges de personnel refacturé par la mairie (50% eau et 50% ast) + 250€

de convention technique avec ATD

- 750€ d'annulations et d'admissions en non valeurs

Le Sivom réparti le tarif actuel de 1.53€ HT de la manière suivante :

- 1€ /m3 pour l'exploitation
- 0,13€/m3 pour la production
- 0,40€/m3 pour les investissements

Quel serait le coût d'exploitation pour intégrer cette commune aux mêmes conditions qu'au Sivom (DSP ou Prestation de service) ?

Assainissement

- 369 abonnés et 22 273 m3 facturés en 2022 (présence de compteurs de jardin). Volumes à vérifier.
- Travaux importants menés en 2020 suite à casse du réseau.
- Emprunt de 90 000€ souscrit en 2021 sur 25 ans. Annuité de 4234€
- Pfac à 1600€. Environ 3 raccordements par an en moyenne

Charges d'exploitation

Sur la base du CA 2021, l'exploitation du service assainissement est de 27 668€ et comprend :

- 4250€ d'électricité (8500€/2 avec l'assainissement) + 197€ de petits équipements
- 21 418 € de curages réseaux (hydroconcept) et de réparation de fuites (Suez)
- 1000€ de charges de personnel refacturé par la mairie (50% eau et 50% ast) + 250€

de convention technique avec ATD

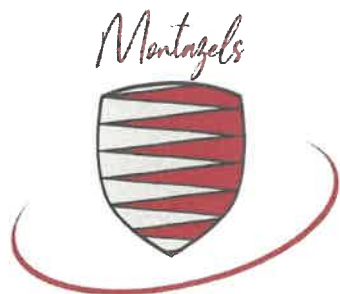
- 750€ d'annulations et d'admissions en non -valeur

Les recettes sont constituées par une part variable de 1,22€ HT / m3 qui génère 27 173€ hors remboursement de l'emprunt.

Le Sivom envisage d'appliquer une surtaxe de 0,52€/m3, ce qui porterait le tarif à 1,74€ HT.

- Délibération N° 2022/016 transition énergétique équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics. : Voté à l'unanimité

participation à l'appel à manifestation d'intérêt pour le choix d'un opérateur en vue de l'équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics



Dans le cadre de sa stratégie liée à la transition Énergétique, afin de respecter les grands objectifs fixés en matière de lutte contre le dérèglement climatique, les collectivités sont appelées à construire des approches territoriales innovantes reposant : sobriété, efficacité énergétique et énergies renouvelables. Pour le Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes (99 communes, 30 000 habitants, 1 840 km²) l'enjeu est réel car la consommation énergétique est de 875 GWh pour une couverture des besoins par les énergies renouvelables à hauteur de 22 %.

Afin d'atteindre l'objectif d'autonomie énergétique à l'horizon 2050, il a été décidé de mener une politique ambitieuse et volontariste pour développer les installations photovoltaïques sur les toitures des bâtiments public, pour se faire le Parc a lancé en 2021 l'action « Du soleil sur les toits ».

Une étude de potentiel solaire photovoltaïque a été réalisée en 2021 sur l'ensemble du patrimoine bâti public du Parc identifiant une série de bâtiments adaptés à recevoir ce type d'équipement. Après avoir recenser plus de 1 500 bâtiments, cette étude a identifié 747 bâtiments exploitables, d'une surface de toiture supérieure à 45m², soit l'équivalent de 7 terrains de foot.

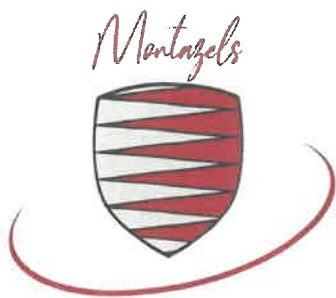
Le parc a lancé un appel à candidature auquel la **commune de Montazels** a répondu le 25 février 2022 et des études techniques ont été réalisées par les syndicats d'énergies des départements, partenaires de cette opération (SYADEN et SYDEEL) qui nous ont été restituées en août 2022. A noter, il s'agit encore à ce stade de pré-études qui ne tiennent pas compte de toutes les contraintes techniques, réglementaires ou encore de raccordement au réseau électrique.

C'est pourquoi, il est proposé de mettre à disposition les toitures des bâtiments publics des collectivités locales à des opérateurs pour y installer des équipements photovoltaïques.

Dans ce contexte, le Syndicat mixte du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes propose de lancer un Appel à manifestation d'intérêt à l'échelle de son territoire afin d'assurer la mise en concurrence préalable au choix d'un opérateur.

Les représentants des collectivités membres du présent appel à manifestation d'intérêt seront associés aux réunions de la Commission de sélection des offres du Parc.

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour finalité la passation des baux emphytéotiques administratifs (un bail pour chacune des collectivités participantes) ou des autorisations d'occupation temporaire. L'opérateur devra prendre à sa charge la responsabilité de la mise en œuvre dans sa totalité : la conception, en cas de besoin, les études structurelles des toitures, les démarches administratives et techniques (demande de raccordement,



autorisations d'urbanismes, contrats d'achat...), la construction, le financement, l'entretien, l'assurance, l'exploitation et le démantèlement des installations.

Cet AMI groupé à l'échelle du Parc présente plusieurs intérêts pour les communes :

- Massifier la demande et intéresser ainsi des opérateurs performants
- Permettre une péréquation économique entre les projets suivant les conditions d'installations, les tailles des projets, les travaux annexes, les coûts de raccordement...
- Eviter à chaque commune de lancer sa propre mise en concurrence préalable
- Faciliter la conduite de la mise en concurrence préalable, et de l'opération par la coordination à l'échelle du Parc et la mise à disposition des services du Parc

En résumé, le volume d'installations apporté à l'échelle du Parc favorisera des réponses techniques et financières optimales.

Le cahier des charges de l'AMI sera proposé pour avis aux communes et permettra de fixer les conditions de jugements des propositions des candidats, notamment :

- la valeur financière et juridique appréciée au regard du montage financier proposé : garanties financières et montant de la location annuelle, durée d'exploitation, indexation du loyer, mutualisation et péréquation entre projets...
- la valeur technique appréciée sur la base des éléments du mémoire technique : puissance installée, surface occupée, type de matériel, procédure et phasage dans le temps pour sa mise en œuvre, prise en compte des prescriptions de suivi de l'exploitation, plan de maintenance préventive, péréquation entre projets, proposition de solutions innovantes...
- la valeur développement durable et sociétale : bilan carbone des modules photovoltaïques (l'évaluation carbone simplifiée de l'installation devra être inférieure à 750kgCO₂/kWc), origine de la fabrication, engagement au recyclage du matériel, politique sociale de l'entreprise, prise en compte des enjeux paysagers et architecturaux, prise en compte des acteurs locaux dans la gouvernance et le financement du projet...



Délibération N° 2022/017 convention d'adhésion au service médecine du centre de gestion. : Voté à l'unanimité

OBJET : Adhésion au service de Médecine de prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude

Le Maire ,

- INDIQUE que la surveillance médicale des agents était assurée jusqu'à présent par le service.....
- PRECISE la possibilité pour les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de créer des services de médecine professionnelle et préventive, conformément aux dispositions du Code général de la Fonction publique.

- DONNE lecture de la convention proposée par le Centre de Gestion de l'Aude qui comprend à la fois :
 - la surveillance médicale,
 - l'action en milieu de travail,
 - la prévention des risques professionnels,

- SOULIGNE l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir bénéficier d'un service pluridisciplinaire et au meilleur coût en adhérant au service de Médecine de prévention et de santé au travail géré directement par le Centre de Gestion ;

- **Recensement de la population 2023, nécessité de nommer un coordonnateur :**
Claudine ayant été nommée à chaque recensement pour suivre la collecte des informations, a renouvelé son inscription.

- Monsieur le Maire a exposé la nécessité de préserver l'environnement en réduisant les nuisances lumineuses pour les riverains, la faune, la flore et limiter la consommation énergétique, il a été proposé d'éteindre l'éclairage public de 23 h à 5 h. Avec la possibilité de réguler lors des animations, ou en cas de catastrophe naturelle.

- Un devis a été fait par Actiforest pour l'abattage de certains arbres, il sera proposé une réunion publique pour les riverains de l'avenue de la Gare et de la Fontvieille.

Fin de séance : 20 H 10

Le Maire

Christophe Cuxac

